

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.957
27 mai 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 27 mai 2004, à 10 h 20

Président: M. Khasbazaryn BEKHBAT (Mongolie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 957^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Pablo Macedo, et le représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Doru Costea. Avant de leur donner la parole, permettez-moi de faire quelques observations liminaires alors que mon pays, la Mongolie, accède à la présidence de la Conférence.

Je tiens d'emblée à vous remercier sincèrement d'avoir bien voulu m'investir de votre confiance, si nécessaire à l'accomplissement de mes fonctions de président pour les quatre semaines à venir. C'est là un honneur et un grand privilège pour mon pays, qui a constamment œuvré en faveur de la paix, du désarmement et de la sécurité internationale. Installé dans ce fauteuil prestigieux, je ne peux m'empêcher de penser au moment où, il y a exactement trois ans et du haut de cette même tribune, le Ministre des affaires étrangères de mon pays s'adressait à cette auguste assemblée et lui présentait les lignes essentielles de la politique de la Mongolie en matière de limitation des armements et de désarmement. Il a voulu à la fois marquer l'importance que nous attachions depuis le début à cette éminente institution multilatérale et souligner l'urgence qu'il y avait, je cite, «à faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle piétine depuis plusieurs années. Nous devons pour cela faire preuve d'une volonté politique suffisante et intensifier nos efforts communs pour redynamiser le travail de cette instance unique», fin de citation.

Je pense que, si le Ministre prenait la parole aujourd'hui, il ne changerait presque rien dans ses propos. La Conférence du désarmement n'est toujours pas en mesure de s'atteler à des travaux de fond, faute d'un consensus sur son programme de travail. Nous partageons les sentiments de déception, voire de frustration, que de nombreuses délégations dans cette enceinte éprouvent, mais ces sentiments de déception n'ont en aucun cas altéré notre confiance dans la vocation et le rôle central de la Conférence en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Nous demeurons convaincus que, grâce à la sagesse collective, cette instance saura répondre à nouveau aux espoirs du monde et relever les défis auxquels celui-ci doit faire face, dans sa quête de la paix et de la sécurité.

C'est dans cet esprit que ma délégation a assumé la présidence de la Conférence du désarmement pour la période qui lui est impartie et c'est avec cet espoir, mais aussi avec humilité que je vais en ma qualité de Président tenter de faire fructifier l'héritage riche et énorme des périodes précédentes. À cet égard, je souhaite saluer tous mes prédécesseurs, notamment M^{me} Amina Mohamed, Ambassadrice du Kenya, et M^{me} Rajmah Hussain, Ambassadrice de Malaisie, qui n'ont ménagé aucun effort pour remettre les travaux de la Conférence sur les rails. Je rends hommage en particulier à la sagesse du Président sortant, l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo, qui s'est employé à donner un nouvel élan à nos travaux en décidant de tenir des plénières informelles consacrées à l'examen de thèmes particuliers figurant à notre ordre du jour. Je sais que, pour m'acquitter de mes responsabilités, je peux compter pleinement sur le soutien et la coopération efficace du secrétariat, et j'en remercie d'avance le Secrétaire général de la Conférence, M. Serguei Ordzhonikidze, et son adjoint, M. Enrique Román-Morey, ainsi que leurs collaborateurs proches et l'ensemble du personnel, aussi compétents que dévoués. J'ai déjà commencé et vais poursuivre mes consultations tant bilatérales que plurilatérales dans le but de contribuer à l'émergence d'un consensus sur un programme de travail. Bien entendu, suivant le règlement intérieur, je vais conduire aussi des séances plénières tant officielles qu'informelles.

(Le Président)

S'agissant des séances informelles, j'ai l'intention de me tenir, comme Président en exercice, au calendrier proposé par mon prédécesseur et que nous avons tous accepté. J'ai la conviction que nos discussions informelles pourront réellement nous aider à nous rapprocher de notre objectif principal.

Pour conclure, je tiens à inviter toutes les délégations à utiliser le temps qui nous reste avant les vacances d'été avec le maximum d'efficacité, afin de trouver un chemin qui nous permettra de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis maintenant huit ans. Je me réjouis à l'idée de coopérer avec vous de manière sincère et constructive. Je serai à l'écoute et à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient partager leurs idées, leurs suggestions et propositions avec moi et, à travers moi, avec l'ensemble des délégations ici présentes. Je donne à présent la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur Pablo Macedo.

M. MACEDO (Mexique) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire le plaisir que j'éprouve en vous voyant prendre la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération indéfectibles de ma délégation et de moi-même dans l'accomplissement de vos tâches, que vous accomplirez avec brio, nous n'en doutons pas. Permettez-moi également de vous remercier très chaleureusement pour vos paroles aimables concernant mon mandat de président de la Conférence.

Comme je l'ai annoncé la semaine dernière à la dernière plénière sous présidence mexicaine, je vais maintenant vous présenter, en séance plénière officielle, mon évaluation personnelle des débats qui ont eu lieu aux séances informelles consacrées aux deux premiers points de notre ordre du jour, qui portent sur deux aspects d'une même question plus vaste, celle du désarmement nucléaire.

La participation importante aux plénières informelles révèle, une fois de plus, l'importance que la communauté internationale accorde au désarmement nucléaire, une priorité absolue pour laquelle l'intérêt des États ne se dément pas.

Mon but aujourd'hui n'est pas de résumer les positions exprimées au cours de nos réunions. Une telle entreprise comporterait le risque d'en oublier quelques-unes. Je n'ai pas non plus l'intention de reprendre dans le détail la teneur de nos débats. Ce que je souhaite, c'est dégager certaines des grandes lignes de ces débats, qui pourraient nous guider dans les efforts que nous avons entrepris en vue de l'adoption d'un programme de travail, objectif que nous ne devons pas perdre de vue.

À cet égard, le premier point que je voudrais partager avec vous est le suivant: je suis convaincu que la proposition des cinq Ambassadeurs demeure la formule la plus proche d'un consensus sur un programme de travail. J'invite donc les membres de la Conférence à poursuivre leurs efforts pour aplanir les dernières difficultés que cette proposition pose encore à un certain nombre de délégations, difficultés que nous souhaiterions, soit dit en passant, connaître de façon plus précise pour pouvoir les résoudre.

Bien que mon objectif ne soit pas, comme je l'ai dit, de résumer tout ce qui a été dit au cours des débats, je ne puis m'empêcher de relever, même brièvement, un certain nombre des questions de fond qui ont été soulignées par les délégations. De toute évidence, la question

(M. Macedo, Mexique)

du désarmement nucléaire et l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux occupent une place de premier ordre. À cet égard, la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dernier instrument juridique négocié par la Conférence, a été réaffirmée, et il a été souligné que la prochaine étape logique dans la voie du désarmement nucléaire serait la conclusion d'un accord interdisant la production de matières fissiles, le mandat Shannon offrant une formule de compromis sur la base de laquelle nous pourrions reprendre nos travaux.

Il a également été souligné que le désarmement nucléaire et la non-prolifération étaient intimement liés et que les efforts entrepris pour réaliser ces deux objectifs étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement. La récente résolution 1540 du Conseil de sécurité et l'initiative de l'Union européenne et du G-8 ont été citées pour illustrer les efforts destinés à lutter contre la prolifération horizontale. Je suis convaincu que la sécurité internationale serait considérablement améliorée si la question du désarmement nucléaire était abordée avec la même détermination.

Nous avons également eu le plaisir d'entendre les États dotés d'armes nucléaires exposer les mesures qu'ils avaient prises pour réduire progressivement leurs arsenaux, dans l'optique de l'élimination totale de l'arme nucléaire. Je mentionnerai également les difficultés auxquelles nous devons faire face dans le contexte actuel de la sécurité, telles que le terrorisme et la possibilité de voir des acteurs autres que des États se procurer des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Après ce très bref résumé, je voudrais mettre en évidence deux propositions qui ont été présentées au cours de ces plénières et qui, selon moi, pourraient susciter un regain d'activité à la Conférence. La première concerne une évaluation des mesures de désarmement nucléaire déjà mises en œuvre, de ce qui a été fait, de ce qui reste à faire, des mesures prises pour lutter contre la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires et de celles qui pourraient encore être adoptées par la Conférence du désarmement. Un tel exercice requiert une réelle transparence. Fort heureusement, un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires s'y sont montrés enclins. De plus, certains ont affirmé qu'il serait également utile que la Conférence consacre un certain nombre de séances à l'analyse du rôle actuel des États dotés d'armes nucléaires dans les doctrines de sécurité.

La deuxième proposition concerne la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner les aspects techniques d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. N'oublions pas que, il y a plusieurs dizaines d'années, la Conférence a déjà procédé de manière comparable en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, et que le mécanisme créé à l'époque a fonctionné efficacement et permis d'identifier les points les plus difficiles se rapportant à la vérification. Une démarche similaire apporterait des éléments d'information précieux qui faciliteraient la compréhension des différents aspects d'une interdiction des matières fissiles.

À mon avis, ces deux propositions concrètes méritent d'être examinées de façon plus approfondie. Nous pourrions commencer à travailler sur cette base, une fois achevé l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière informelle, si cet examen ne nous avait toujours pas permis de parvenir à un accord sur le programme de travail ou, dans le cas contraire, parallèlement à nos débats informels. Toutefois, comme je l'ai dit, il est important de faire en sorte que ces activités ne nous détournent pas de notre objectif principal, à savoir l'adoption d'un programme de travail.

(M. Macedo, Mexique)

Enfin, permettez-moi de dire qu'aucune délégation n'a suggéré de modifier le mandat proposé par les cinq Ambassadeurs concernant l'examen de la question du désarmement nucléaire, alors même qu'un certain nombre d'entre elles estiment que cette proposition n'est pas aussi ambitieuse qu'elles l'auraient souhaité. De même, aucune objection spécifique n'a été formulée en la matière. Cela me conduit à conclure que, comme dans le cas de la proposition concernant les matières fissiles, ce mandat pourrait à présent être accepté et intégré dans notre programme de travail. Dans ce contexte, je demande une nouvelle fois instamment aux membres de la Conférence d'engager une réflexion destinée à nous permettre de traiter chaque point de notre ordre du jour de façon séparée et d'éviter les couplages que nous avons instaurés entre eux.

En conclusion, je voudrais dire ma sincère reconnaissance pour l'appui que j'ai reçu et pour la participation active des délégations aux séances plénières informelles. Je vous souhaite, Monsieur le Président, le plein succès dans la poursuite d'un exercice censé favoriser la reprise d'un dialogue qui n'aurait jamais dû être interrompu, et contribuer, au rétablissement d'un climat de confiance qui n'aurait jamais dû disparaître au sein de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Macedo, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Costea.

M. COSTEA (Roumanie): Monsieur le Président, je voudrais commencer mon intervention très brève en vous félicitant à l'occasion de votre accession à la présidence. Je voudrais vous souhaiter un mandat productif et, aussi, vous assurer que ma délégation s'impliquera dans toute initiative que vous aurez l'idée de lancer afin que notre Conférence se remette au travail.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Nous avons pour habitude d'informer les membres de la Conférence du désarmement des événements qui surviennent dans la mise en œuvre des instruments internationaux auxquels la Roumanie est partie, aussi suis-je heureux de vous faire savoir aujourd'hui que la troisième réunion des autorités des pays d'Europe orientale parties à la Convention sur les armes chimiques s'est tenue à Bucarest du 17 au 19 mai 2004.

Cette réunion était organisée conjointement par l'Autorité nationale roumaine pour la Convention sur les armes chimiques, l'Agence nationale de contrôle des exportations (ANCEX) et l'OIAC. Y ont participé les représentants de 25 autorités nationales issues de toutes les régions, ainsi que des organisations internationales, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC).

Les participants ont examiné les mesures concrètes requises afin d'atteindre les objectifs inscrits dans le plan d'action adopté par l'OIAC pour donner effet à l'article VII et renforcer l'efficacité des mesures d'application nationales. Les participants ont également fait le point sur la mise en œuvre de la Convention en Europe orientale, en mettant un accent particulier sur les dispositions qui requièrent l'adoption de mécanismes législatifs et administratifs pour la surveillance et la déclaration des transferts de produits chimiques inscrits. Ils ont partagé leurs expériences dans ce domaine crucial et renforcé le réseau de coopération créé pour assister les différents États parties dans la mise en œuvre de la Convention.

(M. Costea, Roumanie)

Dans ce contexte, les États-Unis d'Amérique et la Roumanie ont lancé un programme d'assistance à l'application de la Convention. Ce projet devrait permettre de distribuer des logiciels à toutes les autorités nationales qui ont besoin d'un appui juridique et pratique pour l'application des dispositions de la Convention.

Dans ses observations liminaires, le Directeur général de l'OIAC, M. Rogelio Pfrirter, a expliqué que, avec l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1540, tous les pays du monde, y compris ceux qui n'avaient pas encore adhéré à la Convention, étaient désormais dans l'obligation juridique de mettre en œuvre les dispositions de la Convention relatives à la non-prolifération. Il a également souligné que les pays d'Europe orientale avaient unanimement renoncé aux armes de destruction massive et qu'ils vouaient un attachement indéfectible aux instruments juridiques destinés à les éliminer. Il a noté que les États parties d'Europe orientale progressaient de façon constante dans la mise en œuvre de la Convention, et qu'ils étaient, dans la plupart des cas, en mesure de satisfaire à toutes les exigences relatives à la mise en œuvre.

À l'occasion de sa visite en Roumanie, le Directeur général de l'OIAC s'est entretenu avec les hauts responsables roumains, qui ont souligné la nécessité de répondre efficacement aux préoccupations croissantes de la communauté internationale concernant la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, au profit d'acteurs qui ne sont pas des États.

Pour conclure ma brève intervention, je voudrais dire que les organisateurs de cette manifestation estiment que les résultats de cette troisième réunion régionale des autorités nationales pour la Convention sur les armes chimiques vont au-delà de ceux des deux réunions précédentes, qui ont été organisées par la Slovaquie en 2002 et par la République tchèque en 2001, et contribueront au développement du réseau régional et aux efforts entrepris par la communauté internationale pour assurer une mise en œuvre durable et efficace de la Convention.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Costea de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui. Comme vous le savez, immédiatement après la présente séance plénière, nous tiendrons une séance plénière informelle qui sera consacrée à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et qui ne sera ouverte qu'aux délégations d'États membres de la Conférence ainsi qu'à celles d'États ayant qualité d'observateurs.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 3 juin à 10 heures dans cette même salle et sera suivie d'une séance plénière informelle qui sera consacrée à la question d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Nous reprenons donc le travail dans 10 minutes.

La séance est levée à 10 h 45.
